



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

**COMMISSION TECHNIQUE ET
PEDAGOGIQUE
CIRCULAIRE DE SÉCURITÉ N° 118**

Réf.: JMS/06/1807

Date: 2 octobre 2006

Emetteur: Eric Fradet

Objet: Non-autorisation de montage des déclencheurs de sécurité **ARGUS** de la société **AVIACOM SA/NV** dans les sac-harnais fabriqués par Basik Air Concept; Rigging Innovations et les sac-harnais Dual Hawk Tandem fabriqués par Strong Enterprises.

Matériels concernés: Déclencheurs **AVIACOM ARGUS** montés dans les sac- harnais Advance IN, Advance OUT, Advance Tandem, Flexon-Talon I Talon II Talon III Talon FS Genera Voodoo Telesis I Telesis 2 Telesis 3 Classic Pro, Dual Hawk Tandem.

Origine: Application des décisions de Basik Air Concept, Rigging Innovations et Strong Enterprises demandant que **l'ARGUS** ne soit pas installé dans leurs équipements. Il est rappelé qu'en approuvant le montage dans son sac-harnais, le fabricant indique qu'il n'y a pas de contre-indication lié à un problème d'installation dans son équipement. Au regard des normes TSO, JTSO, ETSO en vigueur.

Texte: Suite à des problèmes potentiels de **non fonctionnement** ou **d'ouverture intempesive en vol** du conteneur de secours, le montage de déclencheur **ARGUS** n'est pas autorisé dans les parachutes des sociétés Basik Air Concept et Rigging Innovations ainsi que dans les parachutes Tandem de la société Strong Enterprises. Cette décision sera maintenue jusqu'à son annulation écrite par le fabricant de sac-harnais.

MESURES A PRENDRE :

- Déposer les déclencheurs ARGUS des sacs concernés,
- Contacter les constructeurs de parachute impliqués pour connaître la liste des déclencheurs qu'ils approuvent,
- En cas d'acquisition envisagée d'un **ARGUS**, la CTP recommande **fortement** de s'assurer **par écrit** auprès du constructeur du sac harnais que ce dernier approuve le montage.

Date d'application: immédiate

DIFFUSION :

- | | |
|---|-------------------------|
| - Président F.F.P. | - C.E.V.A.P |
| - D.T.N. | - B.S.M.A.T Montauban |
| - Directeurs Techniques pour affichage | - DGAC Monsieur JOUBERT |
| - Constructeurs concernés | - DGA Monsieur PERRIN |
| - Plieurs / réparateurs | - Direction des Sports |
| - Etats Majors de l'Armée de Terre,
l'Armée de l'Air et de la Marine | - Paramag |
| - Membres de la C.T.P. | - FFP Contacts |

POUR AFFICHAGE